

## "Les Vingt-cinq engagent un débat difficile sur le projet de Constitution" dans Le Monde (4 octobre 2003)

**Légende:** Le 4 octobre 2003, lors de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale à Rome, le quotidien français Le Monde décrit les nombreuses divisions et incertitudes au sein des États membres de l'Union européenne concernant le projet de Constitution européenne.

**Source:** Le Monde. 04.10.2003. Paris: Le Monde.

**Copyright:** (c) Le Monde

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"les\\_vingt\\_cinq\\_engagent\\_un\\_debat\\_difficile\\_sur\\_le\\_projet\\_de\\_constitution"\\_dans\\_le\\_monde\\_4\\_octobre\\_2003-fr-2534c5c3-3551-4fe8-bdd0-ca5359e702af.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2012

## Les Vingt-cinq engagent un débat difficile sur le projet de Constitution

**La Conférence intergouvernementale commence ses travaux à Rome, samedi 4 octobre. Le texte élaboré par la Convention est fortement remis en cause. Les divisions entre les Etats-membres rendent illusoire, aux yeux de beaucoup, l'objectif de faire adopter le traité avant la fin de l'année.**

**Thomas Ferenczi et Laurent Zecchini**

### ROME

*de nos envoyés spéciaux*

La Conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'adopter la future Constitution européenne s'ouvre, samedi 4 octobre à Rome, dans un climat de divisions et d'incertitudes. Plusieurs gouvernements remettent en cause le projet élaboré par la Convention, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, et présenté le 20 juin au Conseil européen de Thessalonique.

Le Conseil avait qualifié ce texte de « *bonne base de départ* » et invité le gouvernement italien – qui assure la présidence de l'Union pendant le second semestre 2003 – à convoquer, comme prévu, une Conférence intergouvernementale pour permettre l'adoption du traité constitutionnel « *dans les meilleurs délais* ».

L'espoir de la présidence est d'aboutir avant la fin de l'année pour permettre la signature d'un nouveau traité de Rome, par référence au traité fondateur de 1957. Mais, compte tenu des controverses suscitées par le texte de la Convention, nombreux sont ceux qui, comme Jacques Simonet, secrétaire d'Etat belge aux affaires européennes, jugent cet objectif « *assez illusoire* ».

### FRONT COMMUN

Le projet doit, en effet, être adopté à l'unanimité des Vingt-cinq Etats – les quinze membres actuels et les dix qui entreront officiellement dans l'Union le 1er mai 2004 –, ce qui rend difficile la recherche d'un compromis. La question est de savoir si la CIG sera l'occasion d'un simple toilettage du projet issu des travaux de la Convention ou si elle sera utilisée comme un exutoire par les nombreux pays qui entendent rouvrir le débat et laisser libre cours à leurs revendications.

On sait déjà que l'Espagne et la Pologne ont décidé de faire front commun pour refuser la nouvelle pondération des voix au Conseil des ministres, qui les désavantage par rapport aux dispositions du traité de Nice, adopté en décembre 2000 : Madrid et Varsovie veulent conserver le poids politique que leur avaient alors concédé leurs partenaires en leur accordant presque autant de voix qu'aux quatre « grands » (27 contre 29), en dépit des différences démographiques.

Dans une déclaration commune publiée le 30 septembre, les ministres des affaires étrangères des deux pays ont estimé que le système proposé – qui définit la majorité qualifiée comme la majorité des Etats membres représentant au moins les trois-cinquièmes de la population – est « *pernicieux pour l'avenir de l'Union* » car « *il élimine pratiquement l'équilibre fondamental entre Etats qui a toujours existé au sein du Conseil de l'Union* ».

La plupart des petits pays, dont les représentants se sont rencontrés à Prague, puis à New York, le mois dernier, vont multiplier les demandes pour que soit respecté le principe d'égalité entre les Etats. Leur cheval de bataille est la composition de la future Commission : ils exigent que chaque Etat y dispose d'un commissaire à part entière, alors que le projet de la Convention prévoit une distinction entre des commissaires de plein droit et des commissaires sans droit de vote. La Commission européenne, qui participe à la CIG mais ne prend pas part au vote, défend la même position.

Les dix nouveaux Etats ne seront pas les moins déterminés à défendre leurs revendications. Ils font valoir qu'ils ont adhéré à l'Union sur la base du traité de Nice et qu'il sera difficile d'expliquer à leurs opinions publiques qu'à peine entrés, ils doivent se soumettre à de nouvelles règles. Ils pensent que la présence d'un

commissaire par Etat est indispensable pour rassurer leurs populations. Marqués par leur passé, ils rechignent souvent à l'idée de fonder leur souveraineté retrouvée dans un ensemble communautaire.

#### « CONSENSUS ALTERNATIF »

Seuls les six pays fondateurs – Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas – auxquels s'ajoute la Grande-Bretagne, veulent limiter les modifications à des « *ajustements* » et des « *clarifications* », selon les termes du ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin. Comme M. Giscard d'Estaing, ils refusent que le texte soit « *détricoté* ». Ils avancent l'argument du « *consensus alternatif* »: les pays qui proposent des changements doivent s'assurer que leurs propositions sont susceptibles de recueillir un consensus aussi large que celui qui a été obtenu à la Convention.

Les premières discussions qui ont eu lieu à Bruxelles, lundi 29 septembre, au conseil des ministres des affaires étrangères, ont montré que ce principe avait peu de chances d'être respecté. Deux petits pays ont pris la tête de la contestation : l'Autriche et la Finlande. Ils ont adressé, jeudi 2 octobre, une lettre commune à M. Berlusconi, cosignée par les chefs de gouvernement de cinq nouveaux Etats-membres, dans laquelle ils réclament la possibilité pour les Etats participants de soulever toutes les questions qu'ils jugent importantes.

Comme le disait à Bruxelles, jeudi 2 octobre, Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, « *chacun dit qu'il ne veut toucher qu'à 5 % du texte, mais les 5 % des uns ne sont pas les 5 % des autres* ».

La présidence italienne a prévu une dizaine de réunions, dont trois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement et les autres au niveau des ministres des affaires étrangères. La première rencontre, samedi, sera ouverte, le matin, par un débat général entre les chefs d'Etat et de gouvernement, avant que les ministres n'engagent la discussion, l'après-midi, sur la réforme des institutions.

Les Vingt-cinq se sont engagés à achever leurs travaux avant les élections européennes de juin 2004. Compte tenu des délais de traduction et d'adaptation juridique, estimés à quatre mois, la CIG est pressée par le temps.